



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 19 février 2026	L'An deux mille vingt-six, le trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Olivier GRIT, Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 Pouvoirs : 2	<b>Présents :</b> GRIT Olivier, MOUSSET Raphaël, GUILLOTEAU Cécile, FAVREAU Eric, BONNEAU Marie-Thérèse, CHATELIER Nicole, HAQUETTE Olivier, GAUTIER Françoise MATHE Grégory, BOURON Stéphanie, GUERREIRO Maud et GRIT Auguste
<b>Secrétaire de séance :</b> Raphaël MOUSSET	<b>Absents excusés :</b> MORNET Alain a donné pouvoir à CHATELIER Nicole, MOUSSET Nadine a donné pouvoir à MOUSSET Raphaël jusqu'à 20h06
<b>Secrétaire auxiliaire :</b> Stéphanie FRADET (DGS)	<b>Absent non excusé :</b> Sandrine DECROCK

A 20h00, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du 19 janvier 2026 est approuvé avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION.

### 2. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

#### Comptables :

Date	Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
22/01/2026	TURQUAND	Remplacement moteurs ventilateurs sur PAC	786,82	944,18
22/01/2026	PASQUIER	Vidange bac à graisse	232,00	278,40
22/01/2026	FROID VENDEEN	Contrat entretien annuel salle socio	645,00	774,00
22/01/2026	PAJOT CHENECHAUD	Contrat entretien PAC 5 impasse château Gaillard	208,08	249,70
03/02/2026	PROUTEAU MACONNERIE	Réparation et nettoyage toit (tuiles) du vestiaire du terrain de football	2 231,71	2 678,05
03/02/2026	DOMOTECHNIC	Réparation portail atelier	2 026,25	2 431,50
05/02/2026	OCE	Inventaire faune flore (prospection hivernale)	950,00	1 140,00
16/02/2026	BONNEAU FABIEN	Travaux de ravalement stade de foot	363,60	399,96
16/02/2026	MATE	Forfait nettoyage chauffe-eau gaz stade	106,36	127,63
16/02/2026	HERVE THERMIQUE	Mise en place d'un interrupteur marche/arrêt déporté pour VMC Salle socio	377,87	453,44
16/02/2026	HERVE THERMIQUE	Remplacement de l'intégralité des sondes de température VMC Salle socio	430,86	517,03
20/02/2026	ASR	Remplacement de potelets boules accidentés	989,00	1 186,80
21/02/2026	VERTYS	Gazon stade	190,00	209,00
21/02/2026	VERTYS	Produits stade	1 275,75	1 403,33
24/02/2026	FABREGUE	Enveloppes cartes électorales et guides des futurs époux	62,00	74,40
26/02/2026	IMG Imprimerie	Affiches pour abribus. Prix annuels : 3 exemplaires = 82,80 € TTC, 4 exemplaires = 96 € TTC et 5 exemplaires = 109,20 € TTC		



Monsieur le Maire indique qu'il y a eu une demande pour laquelle il n'y a pas eu d'usage du droit de préemption.

et adresse du bien	cadast.	P.L.U.	Surface terrain	Prix	Prix au m <sup>2</sup>
Bâti 5 rue de la Vigne	621	A	1049	206 000 €	196 €

Arrivée de Nadine à 20h06

### 3. FINANCES

- **Etat annuel des indemnités des élus**

Raphaël MOUSSET, premier adjoint en charge des finances, présente l'état annuel 2025 des indemnités perçues par les élus locaux (information à donner au conseil avant le vote du budget, non soumis au vote) Il précise qu'il n'y a pas d'indemnité pour les élus pour les autres mandats (CCPA, SM Auzance Vertonne ...).

Nom Prénom	Mandat	Commune	
		Libellé	Montant brut en €
GRIT Olivier	Maire	Indemnité de fonction	14 304,60 €
		Remboursement frais	
		Avantage en nature	
MOUSSET Raphaël	1er adjoint	Indemnité de fonction	7 152,36 €
		Remboursement frais	
		Avantage en nature	
GUILLOTEAU Cécile	2ème adjoint	Indemnité de fonction	7 152,36 €
		Remboursement frais	
		Avantage en nature	
FAVREAU Eric	3ème adjoint	Indemnité de fonction	7 152,36 €
		Remboursement frais	
		Avantage en nature	
BONNEAU Marie Thérèse	1er Conseiller municipal délégué	Indemnité de fonction	4 932,60 €
		Remboursement frais	
		Avantage en nature	
HAQUETTE Olivier	2eme Conseiller municipal délégué	Indemnité de fonction	2 712,96 €
		Remboursement frais	
		Avantage en nature	
DECROCK Sandrine	Conseiller municipal délégué jusqu'au 23 janvier 2025	Indemnité de fonction	165,79 €
		Remboursement frais	
		Avantage en nature	

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

- **Adoption du Compte Financier Unique Principal 2025**

Monsieur le Maire donne la parole à Raphaël MOUSSET, 1er adjoint chargé des finances. Il rappelle que le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU est déployé à toutes les collectivités jusqu'en 2026. Le compte financier unique deviendra ainsi le format nominal de reddition des comptes locaux en 2027.

A travers le compte financier unique, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte financier unique retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section, son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

Monsieur Raphaël MOUSSET, présente au Conseil Municipal le compte financier unique 2025 du Budget Principal. (la note de présentation est en ligne sur le site internet de la commune)

Les résultats de clôture de l'exercice 2025 s'établissent donc comme suit (dont 143 785,37 € en reste à réaliser en recettes d'investissement ; subventions et emprunt en attente d'encaissement) :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat provisoire de l'exercice 2025
Recettes (réelles + ordre)	353 884,67 €	849 513,69 €	
- Dépenses (réelles + ordre)	489 523,24 €	640 232,95 €	
<b>= Balance</b>	<b>-135 638,57 €</b>	<b>209 280,74 €</b>	<b>73 642,17 €</b>
+ Résultat antérieur	-28 238,55 €	0,00 €	
<b>= Balance cumulée</b>	<b>-163 877,12 €</b>	<b>209 280,74 €</b>	
Restes à percevoir	143 785,37 €		
- Restes à réaliser		0,00 €	
<b>= solde des restes</b>	<b>143 785,37 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>Besoin de financement en investissement</b>	<b>-20 091,75 €</b>		

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 POUR et 1 CONTRE :

➤ **ADOPTE** le compte financier unique 2025 du Budget Principal.

• **Adoption du Compte Financier Unique lotissement des Hauts de la Ciboule 2025**

Monsieur Raphaël MOUSSET, présente au Conseil Municipal le compte financier unique 2025 du Budget du lotissement des Hauts de la Ciboule :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat provisoire de l'exercice 2025
Recettes (réelles + ordre)			
- Dépenses (réelles + ordre)		133 915,62 €	
<b>= Balance</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-133 915,62 €</b>	<b>133 915,62 €</b>
+ Résultat antérieur		166 837,14 €	
<b>= Balance cumulée</b>	<b>0,00 €</b>	<b>32 921,52 €</b>	
Restes à percevoir			
- Restes à réaliser		0,00 €	
<b>= solde des restes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>Besoin de financement en investissement</b>			

Auguste GRIT demande si l'excédent global du lotissement est bien d'environ 150 000 €. Raphaël MOUSSET et Monsieur le Maire lui répondent que l'excédent global s'élève à 152 921,52 €. Le prévisionnel était de 170 000 € mais il n'a pas été atteint car il y avait un avenant pour le SYDEV de 9 297 € signé le 16 janvier 2020 et il y a plus de 12 000 € de révisions des prix des marchés publics.

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ADOPTE** le compte financier unique 2025 du Budget Lotissement des Hauts de la Ciboule.  
 ➤ **SE PRONONCE** favorablement au report des résultats au BP 2026 (pas d'affectation dans les budgets lotissements)

- **Adoption du Compte Financier Unique lotissement des Hauts de la Ciboule 2025**

Monsieur Raphaël MOUSSET, présente au Conseil Municipal le compte financier unique 2025 du Budget du lotissement des Coteaux du Bourg :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat provisoire de l'exercice 2025
Recettes (réelles + ordre)		12 739,05 €	
- Dépenses (réelles + ordre)	12 739,05 €	12 739,05 €	
<b>= Balance</b>	<b>-12 739,05 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- 12 739,05 €</b>
+ Résultat antérieur			
<b>= Balance cumulée</b>	<b>-12 739,05 €</b>	<b>0,00 €</b>	
Restes à percevoir			
- Restes à réaliser		0,00 €	
<b>= solde des restes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>Besoin de financement en investissement</b>			

Auguste GRIT s'étonne qu'il n'y ait pas beaucoup d'écritures, que l'emprunt prévu n'a pas été réalisé. Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement les dépenses n'ont pas été à la hauteur des prévisions car comme indiqué lors de la précédente session, le lotissement est concerné par une étude d'impact qui va retarder le projet. Les dépenses seront inscrites au BP 2026, mais elles ne seront sans doute là aussi pas toutes réalisées, cela dépendra du retour de l'étude environnementale.

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 POUR et 1 CONTRE :

- **ADOpte** le compte financier unique 2025 du Budget Lotissement des Coteaux du Bourg
- **SE PRONONCE** favorablement au report des résultats au BP 2026 (pas d'affectation dans les budgets lotissements)

- **Affectation des résultats définitifs du budget principal**

Monsieur Raphaël MOUSSET, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, présente au Conseil Municipal l'affectation des résultats du Budget Principal.

L'excédent de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068). Le besoin de financement pour la section d'investissement est de 20 091,75 € (c'est le déficit auquel on soustrait les restes à réaliser en recettes).

Le reliquat (cette année le reliquat est de 189 188,99 €) peut être affecté librement :

- soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002)
- soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068).
- Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 POUR et 1 CONTRE :

➤ **AFFECTE** les résultats de la manière suivante :

<b>Fonctionnement</b>	
Excédent de fonctionnement reporté 2024	- €
Résultat de fonctionnement 2025	209 280,74 €
Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	209 280,74 €
Report disponible à la section de fonctionnement R002 au budget 2026	- €
Solde disponible affecté au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 (recettes) au budget 2026	209 280,74 €
<b>Investissement</b>	
Déficit d'investissement reporté 2024	-28 238,55 €
Résultat d'investissement 2025	-135 638,57 €
Déficit d'investissement reporté au compte D001 (dépenses) au budget 2026	- 163 877,12 €

- **Vote du budget primitif 2026 – budget principal**

Monsieur Raphaël MOUSSET, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif principal 2026 de la commune : (la note de présentation est en ligne sur le site internet de la commune)

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses de fonctionnement	BP 2026	Dépenses d'investissement	Vote
011- Charges à caractère général	208 300,00	001- Déficit d'investissement reporté	163 877,12
012- Charges de personnel	250 983,40	16- Emprunts et dettes assimilées	60 000,00
014- Atténuations de charges	102 500,00	20- Immobilisations incorporelles	20 000,00
65- Autres charges courantes	55 600,00	21- Immobilisations corporelles	354 457,29
66- Charges financières	13 196,05	23- Immobilisations en cours	
67- Charges exceptionnelles		021 - Dépenses imprévues	
022 - Dépenses imprévues		040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	
023- Virement à la section d'investissement	122 451,58	041-Opérations patrimoniales	
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 131,36		
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>763 162,39</b>	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>598 334,41</b>
			<b>598 334,41</b>
Recettes de fonctionnement	BP 2026	Recettes d'investissement	Vote
013- Atténuations de charges	2 000,00	10- Dotations, fonds divers et réserves	251 506,10
70- Produits des services, du domaine	64 000,00	13- Subventions d'investissement	70 460,00
73- Impôts et taxes	457 320,00	16- Emprunts et dettes assimilées	
74- Dotations, subventions et participations	163 400,00	024- Produits des cessions	
75- Autres produits de gestion courante	76 440,39		
76- Produits financiers	2,00	021- Virement de la section de fonctionnement	122 451,58
77- Produits exceptionnels		040- Opérations d'ordre entre sections	10 131,36
		041-Opérations patrimoniales	
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections		Restes à percevoir 2025	143 785,37
002 - Résultat reporté		<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>598 334,41</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>763 162,39</b>		<b>598 334,41</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 POUR, 1 ABSENTION et 1 CONTRE :

➤ **ADOpte** le budget principal pour l'exercice 2026.

- **Vote du budget primitif 2026 – budget lotissement des Hauts de la Ciboule**

Monsieur Raphaël MOUSSET, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif du lotissement des Hauts de la Ciboule 2026 de la commune :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Vote</b>	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Vote</b>
011- Charges à caractère général		001- Déficit d'investissement reporté	
012- Charges de personnel		16- Emprunts et dettes assimilées	
014- Atténuations de charges		20- Immobilisations incorporelles	
65- Autres charges courantes	32 921,52	21- Immobilisations corporelles	
66- Charges financières		23- Immobilisations en cours	
67- Charges exceptionnelles		021 - Dépenses imprévues	
022 - Dépenses imprévues		040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	
023- Virement à la section d'investissement		041-Opérations patrimoniales	
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections			
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>32 921,52</b>	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>0,00</b>
			<b>0,00</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>Vote</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>Vote</b>
013- Atténuations de charges		10- Dotations, fonds divers et réserves	
70- Produits des services, du domaine		13- Subventions d'investissement	
73- Impôts et taxes		16- Emprunts et dettes assimilées	
74- Dotations, subventions et participations		024- Produits des cessions	
75- Autres produits de gestion courante			
76- Produits financiers		021- Virement de la section de fonctionnement	
77- Produits exceptionnels		040- Opérations d'ordre entre sections	
		041-Opérations patrimoniales	
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections			
002 - Résultat reporté	32 921,52	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>32 921,52</b>		<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ADOpte** le budget du lotissement des Hauts de la Ciboule pour l'exercice 2026.

- **Vote du budget primitif 2026 – budget lotissement des Coteaux du Bourg**

Monsieur Raphaël MOUSSET, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif du lotissement des Coteaux du Bourg 2026 de la commune :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Vote</b>	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Vote</b>
011- Charges à caractère général	177 600,00	001- Déficit d'investissement reporté	12 739,05
012- Charges de personnel		16- Emprunts et dettes assimilées	
014- Atténuations de charges		20- Immobilisations incorporelles	
65- Autres charges courantes	5,00	21- Immobilisations corporelles	
66- Charges financières		23- Immobilisations en cours	
67- Charges exceptionnelles		021 - Dépenses imprévues	
022 - Dépenses imprévues		040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	177 605,00
023- Virement à la section d'investissement		041-Opérations patrimoniales	
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections			
002 - Résultat reporté		<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>190 344,05</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>177 605,00</b>		<b>190 344,05</b>
		<b>Recettes d'investissement</b>	<b>Vote</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>Vote</b>	10- Dotations, fonds divers et réserves	
013- Atténuations de charges		13- Subventions d'investissement	
70- Produits des services, du domaine		16- Emprunts et dettes assimilées	190 344,05
73- Impôts et taxes		024- Produits des cessions	
74- Dotations, subventions et participations			
75- Autres produits de gestion courante		021- Virement de la section de fonctionnement	
76- Produits financiers		040- Opérations d'ordre entre sections	
77- Produits exceptionnels		041-Opérations patrimoniales	
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	177 605,00	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>190 344,05</b>
002 - Résultat reporté			<b>190 344,05</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>177 605,00</b>		



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 POUR, 1 ABSENCE et 1 CONTRE :

➤ **ADOPTE** le budget du lotissement des Coteaux du bourg pour l'exercice 2026.

- **Subventions aux associations**

Monsieur Raphaël MOUSSET, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, propose au conseil municipal, de renouveler les subventions à chaque association communale.

Il rappelle qu'il n'y a pas de subvention pour l'APE ni pour Rock à Block qui bénéficient d'une subvention de la CCPA.

Il indique également que les subventions ne sont qu'une partie de ce que reçoivent réellement les associations : mise à disposition des salles municipales, véhicules du service techniques, affiches ... Une association qui aurait une demande particulière de subvention de la commune doit déposer un courrier de sollicitation à la mairie.

Auguste GRIT demande si Rock à Block reçoit toujours une subvention par la CCPA. Monsieur le Maire répond par l'affirmative mais indique qu'il est possible que ça ne dure pas pour donner sa chance à d'autres associations émergentes. Grégory MATHE rajoute que la subvention est en diminution. Monsieur le Maire confirme cette baisse en rappelant que cela permet de partager à plus d'associations. Grégory MATHE déclare qu'il est préférable que la CCPA reste partenaire du festival afin d'avoir plus de visibilité.

Vu le budget principal 2026 voté le 3 mars 2026,

Olivier HAQUETTE, Auguste GRIT, Grégory MATHE, Stéphanie BOURON et Marie-Thérèse BONNEAU membres du bureau d'associations du Girouard ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ATTRIBUE** aux associations nommées ci-dessous, les subventions suivantes :

- Entente Sportive	:	250,00 €
- Pongistes Sportifs Girouardais	:	250,00 €
- UNC	:	120,00 €
- Club de l'Amitié	:	120,00 €
- Elan Girouardais	:	120,00 €
- Société de Chasse	:	120,00 €
- Comité des Fêtes	:	120,00 €
- Amicale des Pompiers de Nieul le Dolent :		0,15 € par habitant soit
		$0,15 * 1178 = 176,40 €$

- **Devis OCE.**

Monsieur le Maire indique que l'entreprise SCALE, notre maître d'œuvre pour le lotissement les Coteaux du bourg, a procédé à une consultation pour la réalisation de l'étude d'impact.

3 entreprises ont répondu à la sollicitation. La mieux-disante est l'entreprise OCE.



## COMPARATIF PROPOSITIONS BET ENVIRONNEMENTALISTES

	AEPE GINGKO	OCE ENVIRONNEMENT	ATLAM
Durée prévue	4 saisons	4 saisons	4 saisons
Nombre de passages prévus	5 pour faune diurne 2 pour faune nocturne 2 pour flore	6 passages naturalistes entre février et septembre (3 diurnes et 3 nocturnes)	9 passages dont 3 nocturnes 2 détecteurs chiroptères
Autres missions	Préconisations dans le cadre des impacts/mesures Echanges et accompagnement Mission accompagnement sur les mesures ERC et mesures d'impact fera l'objet d'un devis complémentaire	Premières orientations des mesures/impacts Mission accompagnement sur les mesures ERC et mesures d'impact fera l'objet d'un devis complémentaire	Premières orientations des mesures/impacts Mission accompagnement sur les mesures ERC et mesures d'impact fera l'objet d'un devis complémentaire
Disponibilité dès le printemps	X même prêts à démarrer en février pour avoir la fin de l'hiver, sous condition de validation très rapide	X même prêts à démarrer en février pour avoir la fin de l'hiver	X même prêts à démarrer en février pour avoir la fin de l'hiver
Tarif HT	9 200,00 €	9 200,00 €	10 710,00 €
Option	Diag zone humide pour 1550€ HT Réunion: entre 300 (visio) et 700€	Réunion: entre 275 (visio) et 560€	Réunion: entre 250 (visio) et 700€

Afin de ne pas prendre de retard dans l'intervention faune flore hivernal, il a été demandé à l'entreprise OCE de faire un devis uniquement pour 1 intervention. Ce devis a été signé par Monsieur le Maire le 5 février pour un montant de 950 € HT. L'intervention a été effectuée le 24 février. Le rapport sera transmis ultérieurement.

Le devis ajusté de l'entreprise OCE (suppression d'une intervention et ajout d'une réunion en présentiel) est donc soumis au vote du conseil municipal pour un montant de 8 810 € HT soit 10 572 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 POUR et 1 CONTRE :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise OCE pour un montant de 8 810 € HT soit 10 572 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

- **Adoption du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI).**

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée depuis plusieurs mois dans l'élaboration d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI). Ce projet vise à répondre aux enjeux de sécurité pour la population ainsi que pour l'ensemble des bâtiments et ouvrages situés sur le territoire communal.

La commune a reçu les avis favorables sur le SCDECI de Vendée Eau (28/11/2025), du SDIS (24/11/2025) et de la CCPA (01/12/2025).

Il est donc proposé au conseil :

- d'approuver le SCDECI, en tant qu'outil de référence pour la gestion et l'amélioration de la couverture incendie sur le territoire communal ;
- d'envisager les aménagements proposés dans le SCDECI dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), incluant une évolution du parc d'hydrants s'appuyant sur le réseau d'eau potable ou l'aménagement de points d'eau artificiels, naturels ou autres solutions adaptées aux spécificités locales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du SCDECI et à la réalisation des aménagements, y compris la signature de tous documents relatifs à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI), en tant qu'outil de référence pour la gestion et l'amélioration de la couverture incendie sur le territoire communal ;
- **ENVISAGE** les aménagements proposés dans le SCDECI dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), incluant une évolution du parc d'hydrants s'appuyant sur le réseau d'eau potable ou par la mise en place ou l'aménagement de points d'eau artificiels, naturels ou autres solutions adaptées aux spécificités locales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du SCDECI et à la réalisation des aménagements, y compris la signature de tous documents relatifs à ce projet.

- **Déclassement de délaissé communal à la Babonnière.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le passage entre la parcelle N°1533 et la parcelle N°492 fait actuellement partie du domaine public communal. Ce passage est utilisé à des fins exclusivement privées pour les propriétés sises 5 et 6 La Babonnière. Il est proposé de constater la désaffectation de ce bien, de prononcer son déclassement, puis de procéder à sa cession.

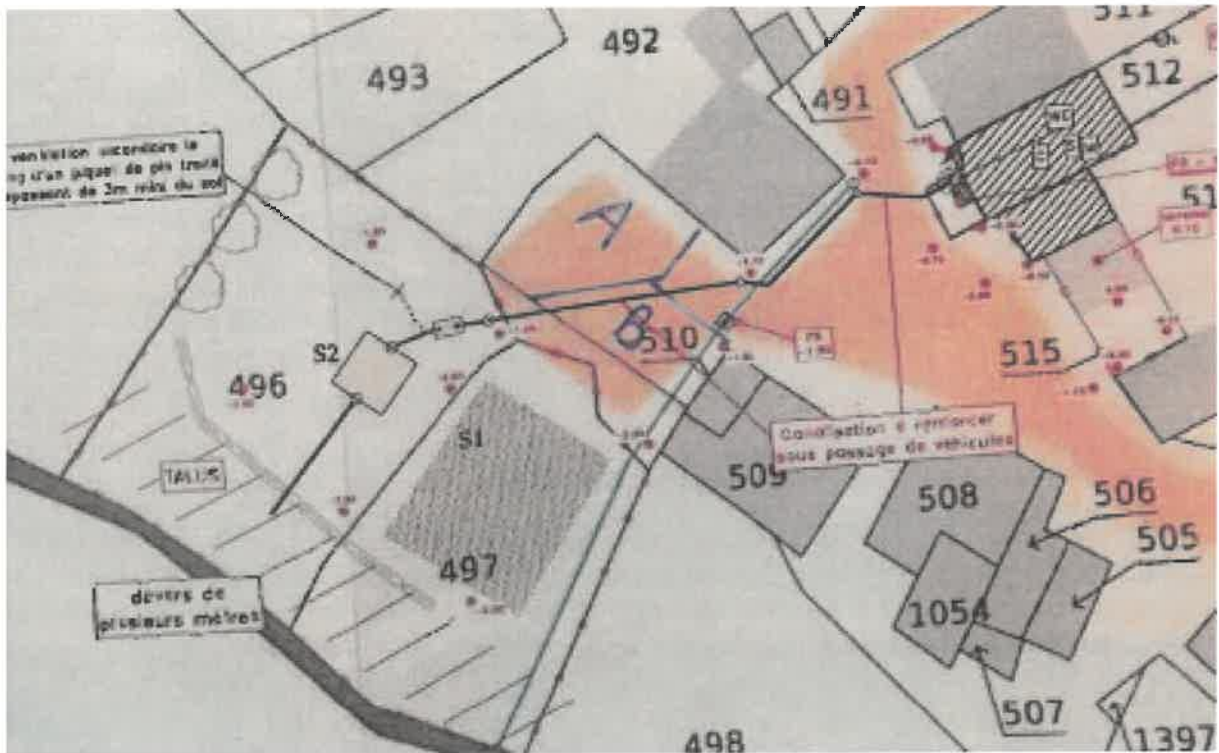


Après en avoir discuté, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **CONSTATE** la désaffectation du passage
- **PRONONCE** son déclassement du domaine public communal.

- **Vente d'un passage déclassé à la Babonnière.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le passage entre la parcelle N°1533 et la parcelle N°492 déclassé, est utilisé exclusivement à des fins privées pour l'accès à la propriété située 5 la Babonnière et pour l'entrée dans la parcelle N°1533.



M. ADDALA Abdelkader et Mme TRIPIANA Elodie souhaitent acquérir une partie du passage pour l'entrée dans leur propriété sise 5 la Babonnière (A) Monsieur le Maire propose un prix de 7 € du m<sup>2</sup>. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge du pétitionnaire.

M. YUBI Adrien et Mme CHIRON Coraline souhaitent acquérir une partie du passage pour l'entrée dans leur parcelle N°1533 (B). Monsieur le Maire propose un prix de 7 € du m<sup>2</sup>. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge du pétitionnaire. Monsieur le Maire ajoute que M. Youbi lui a indiqué que l'ancien Maire, Auguste GRIT, l'avait autorisé à faire une dalle en béton devant chez lui, sur le domaine public, pour stationner ses véhicules. Auguste GRIT indique qu'il ne se rappelle pas de cette disposition.

Après en avoir discuté, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la vente du passage pour un montant de 7 € le m<sup>2</sup>
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces afférentes.

- **Loyer 18 rue du stade.**

Monsieur le Maire indique que suite à la vacance de la maison du 18 rue du stade, il convient de revoir le montant du loyer pour mettre en location cette maison dès le 1<sup>er</sup> avril.

Compte tenu des loyers communaux pratiqués, Monsieur le Maire en concertation avec les élus décide de proposer un montant de loyer de 420 €. Ce montant s'entend bien entendu hors charges.

Dans cette maison, pendant la durée de la location à Mme Rocheteau, un volet électrique a été installé, la VMC a été changée et les vitres de la véranda ont été réparées.

Après l'état des lieux, il y a quelques travaux à prévoir dans la cuisine et le garage. Monsieur le Maire précise que les travaux à faire dans le garage datent de l'entrée de Mme Rocheteau (2018) et auraient dû se faire au début de sa location.

Monsieur le Maire indique que Monsieur et Madame Chaigne vont reprendre ce logement.

Auguste GRIT indique que c'est un logement conventionné. Il faudrait retrouver la convention qui est peut-être dans le permis de construire pour savoir comment dénoncer cette convention. Monsieur le Maire lui demande avec qui avait été signé cette convention et en quelle année. Auguste GRIT ne se rappelle pas de ces éléments.

Après en avoir discuté, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le montant du loyer mensuel fixé à 420 € pour la maison du 18 rue du stade
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

## 4. CIMETIERE

---

- **Procédure de reprise des concessions**

Monsieur le Maire donne la parole à Marie-Thérèse BONNEAU conseillère déléguée.

Suite au constat d'abandon de certaines concessions à perpétuité, nous avons lancé une procédure de reprise le 9 août 2024. La procédure de reprise des concessions abandonnées vise 12 concessions.

Cette procédure vient de prendre fin le 23 février 2026. Il faut désormais que le conseil municipal délibère pour valider cette reprise ce qui permettra ensuite à Monsieur le Maire de prendre un arrêté de reprise par la commune des terrains affectés à ces concessions.

Les concessions dont il s'agit sont perpétuelles et elles sont bien en état d'abandon, ledit état ayant été dûment constaté à trois reprises (10/09/2024, 08/11/2024 et le 02/12/2025). Cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est en outre nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.



N° de concession défunts	Concessionnaire	N° plan	Date de création	Noms des défunts
9	Marie FRAPPIER née CHAIGNE	1003-9	08/01/1901	Jean-François CHAIGNE – Marie-Anne CHAIGNE née PAPON – Jean-François CHAINE – Louis FRAPPIER
110	Acte de notoriété	1003-110	12/05/1924	Céline MICHON née CANTIN – Pierre MICHON
120	Mme MAGAUD	1003-120	03/09/1931	Adeline MAGAUD née GUIGNARD – Auguste MAGAUD
127	Louis FERRE	1003-127	25/07/1946	Alexandrine FERRE née HILLAIRET – Louis FERRE
131	Famille BOUHIER-BOUTOLEAU	1003-131		
149	Famille TESSON-TRAINEAU	1003-149	27/05/1942	Léontine TESSON née TRAIANEAU – Léopold TESSON
163	Eugénie TRICHET	1003-163	12/11/1922	Eugénie TRICHET née GUEDON – Pierre TRICHET Mme TOUZEAU
167	Aimé GUILLOTON	1003-167	15/05/1907	Pierre LANDRIEU – Aimé CHUSSEAU – Aimé GUILLOTON – Ernestine CHUSSEAU
181	Eugène BARRETEAU	1003-181	21/05/1947	Eugène BARRETEAU – Mathilde BARRETEAU née MASOIN
213	Marie MARTINEAU	1003-213	20/10/1902	Famille MARTINEAU Henri et leurs enfants – Marie MARTINEAU née BOURON
216	Acte de notoriété	1003-216	23/12/1912	Auguste CANTIN – Léontine CANTIN née POTIER
229	Acte de notoriété	1003-229	31/01/1944	François HILLAIRET – Victorine HILLAIRET née RENAUD

Maud GUERREIRO demande si ces concessions n'ont plus de famille. Marie-Thérèse BONNEAU lui répond qu'en effet, les recherches ont été faites et toute la procédure a été respectée pour trouver des descendants.

Monsieur le Maire rappelle que ce travail est fait depuis 2020. Plusieurs conseillers ont travaillé dessus. Cela a permis de récupérer une trentaine de tombes au total. Il remercie spécialement Nicole CHATELIER, Stéphanie BOURON et Marie-Thérèse BONNEAU pour leur travail dans ce dossier. Il remercie également le travail effectué par notre contractuelle Anne BOUCHET qui a beaucoup fait avancer ce dossier et il remercie notre agent Delphine JOLLY pour la continuité de la procédure et le travail effectué.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour valider cette reprise et de l'autoriser à prendre un arrêté de reprise par la commune des terrains affectés à ces concessions.

Après en avoir discuté, avec 13 POUR et 1 CONTRE, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la procédure de reprise des 12 concessions sus-nommées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté de reprise des terrains affectés à ces concessions.

## 5. LA PAROLE AUX COMMISSIONS

---

### Commissions intercommunales :

- Commission RPE-ACM et Parentalité le 3 février 2026
- Commission Affaires scolaires le 5 février 2026
- Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme le 9 février 2026
- Commission Santé Action sociale le 10 février 2026
- Commission Communication le 12 février 2026
- Commission Réseaux bibliothèque le 3 mars 2026

Olivier HAQUETTE précise que le château Gaillard et l'Eglise feront partie des goodies proposés cet été à l'office de tourisme (pour représenter le territoire des Achards).

Marie-Thrèse BONNEAU rappelle qu'il y a un sondage en ligne initié par le réseau des bibliothèques pour les usagers afin de connaître les besoins et les attentes du public.

## 6. QUESTIONS DIVERSES

---

### **Point Mutualia :**

Bilan jusqu'au 31/12/2025 de l'activité suite à la mise en place de la mutuelle communale :

4 rendez-vous de nouvelles personnes,

- 2 rendez-vous avec nos clients
- 9 contrats (personnes) signés,
- 2 contrats sur des clients Mutualia (modifiés suite à la mise en place de la mutuelle communale)

### **Point Commerce :**

Monsieur le Maire indique que c'est le deuxième hiver pour le restaurant La Table O Généreux. Thierry Ordonneau lui a signifié que sa facture d'électricité est éloquent et en forte progression. Un technicien est venu pour trouver une explication à cette flambée de consommation. Le constat est qu'il n'y a pas d'isolation dans les murs en pierre, les murs sont humides mais l'enduit paraît sain. Monsieur le Maire indique qu'il va falloir trouver une solution à ce problème car ce n'est pas viable pour un commerce. Des techniciens spécialisés du SYDEV pourraient intervenir.

### **Point école :**

La CCPA dans le cadre de son audit immobilier et énergétique est passée dans toutes les bâtiments scolaires de la commune avec une entreprise spécialisée. Ils ont constaté de grosses fissures à l'étage du périscolaire et des saignées.

Monsieur le Maire demande à Auguste GRIT si ces fissures et ces saignées lui disent quelque chose. Auguste GRIT lui répond que les saignées avaient été faites par l'entreprise Durandet pour la mise en place des Croix de Saint André pour le maintien des murs.

La séance est levée à 21h20

Le Maire

Olivier GRIT



Le secrétaire de séance

Raphaël MOUSSET

 Page 13 sur 13

